

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : BOULENT Anne, CHATELIN Sandrine, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, GUIROUAOU Meriem, LAVAURE Adeline, MACAREZ Anne-Sophie, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, VERHOEVEN Heidi, VILCOT Lise-Marie, MM : ACETTONE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, KUNZLI Olivier, LELONG Julien, RATAJCZAK Christophe, REMY Benoît, SARAÏS Jacky, VELU Philippe

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUIROUAOU Meriem

202601 – Adoption du règlement budgétaire et financier

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux communes ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics locaux, telle que définie par l'arrêté du 21 décembre 2022 portant approbation des instructions budgétaires et comptables M14, M52, M57, M61, M71 et M831 ;

VU la délibération n° 202333 du 09 juin 2023 par laquelle le conseil municipal a décidé d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

VU le projet de règlement budgétaire et financier présenté par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la nomenclature M57 impose la mise en place d'un règlement budgétaire et financier afin de définir un cadre normatif clair et harmonisé pour la gestion financière de la commune ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de préciser les règles relatives à l'élaboration, à l'exécution et au suivi du budget communal, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT que ce document vise à garantir la transparence, la rigueur et la pérennité de la gestion financière, en encadrant notamment les procédures

d'engagement des dépenses, les modalités de suivi des crédits et les règles de gestion pluriannuelle ;

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et financier constitue un outil pédagogique permettant d'assurer une meilleure appropriation des règles budgétaires par les services municipaux et les élus ;

CONSIDÉRANT que ce règlement devra être actualisé en fonction des évolutions législatives et réglementaires, et que toute modification fera l'objet d'une nouvelle délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} avril 2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre du présent règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2026
Le Maire
Frédéric DELANNOY

